

# RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Version du 19 janvier 2018

#### **PREAMBULE**

**Sur le plan du projet et des actions**, 2018 s'inscrit dans le contexte particulier du mimandat.

Le point d'étape réalisé à l'été 2017 fait apparaître que les principales actions portées par le projet municipal sont réalisées ou engagées. La commune a investi et continue de le faire pour préserver son patrimoine et son attractivité. Les projets culturels, éducatifs et sociaux ambitieux et originaux renforcent cette attractivité et donnent à notre commune une identité particulière dans le golfe.

Les rencontres organisées avec les sinagots durant tout l'automne 2017 ont permis de recueillir les attentes et les demandes des habitants. Nous prendrons en compte ces remarques et propositions pour améliorer le service rendu.

**Sur le plan des moyens**, l'autofinancement dégagé en 2017 et la maîtrise de la dette permettent d'aborder assez favorablement 2018.

Nous poursuivrons la réalisation de notre projet municipal en y apportant les adaptations que nécessitent l'émergence de nouveaux besoins et la pertinence devenue moins actuelle d'autres aspects du programme.

Le débat d'orientations budgétaires comme son nom l'indique doit nous permettre d'orienter l'action municipale.

Nous proposons en particulier d'analyser la gestion de la dette, les évolutions en terme de ressources humaines, d'arbitrer la cession de patrimoine municipal et de faire évoluer le PPI.

# **Concernant les budgets annexes:**

- celui de la Réserve est marqué par la fin des travaux
- ceux de l'Eau et de l'Assainissement comportent des travaux conséquents
- celui des Affaires maritimes et des mouillages est unifié

# LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DES COLLECTIVITES

Dans un contexte où la croissance semble donner des signes de reprise, le projet de bi de finances 2018 est construit sur les hypothèses suivantes :

- Une hausse du PIB de 1,7 % pour 2018 (comme 2017)
- Une inflation de +1 % (contre 0,4% 2017)
- Un déficit public de 2,8% du PIB
- Une dette publique à 96,8 % du PIB
- Un taux directeur de la Banque Centrale Européenne (BCE) à 0 %, qui pour : évoluer.

# I - DES RESSOURCES GLOBALEMENT STABLES

Nous sommes passés de l'incertitude qui caractérisait le contexte global de l'élaboration du budget 2017 à des données nouvelles qui, si elles ne sont pas toutes favorables, donnent au moins une certaine visibilité sur les dotations de l'Etat et de l'intercommunalité.

# 1 – Dotations de l'Etat : une baisse modérée

La loi de finances pour 2018 et la loi de programmation des finances publiques pour 2018 - 2022 ont été adoptées définitivement par l'Assemblée Nationale le 21 décembre 2017. Les mesures intéressant les collectivités territoriales s'articulent autour de quatre grands axes :

- Le maintien des dotations : DGF et dotations de soutien à l'investissement ;
- La contractualisation sur la baisse des dépenses de fonctionnement, demandée aux 319 plus grandes collectivités locales, pour leur permettre de dégager de l'autofinancement et diminuer leur endettement ;
- La réforme de la taxe d'habitation, avec la mise en place d'un dégrèvement compensant la fin du paiement de cette taxe d'ici à 2020 par 80% des ménages;
- Le transfert d'une part de la TVA aux régions, en compensation de la perte de la DGF perçue jusqu'en 2017.

Pour Séné, cela se traduira de la manière suivante :

La baisse de la DGF atteindra - 26 726 € pour l'année 2018 dont 11 155 € d'écrêtement supplémentaire pour l'effort fiscal en dessous de la moyenne de la strate. Cette diminution est peu compensée par l'augmentation de la population soit + 4818 €. Quant à la DNP, elle continue de baisser de 18 063 €, montant plafonné à – 10 % du montant de la part garantie maximum chaque année.

# 2 - Dotations communautaires : des clarifications annoncées

Dans le cadre de la mise en application de la Loi NOTRe, les collectivités transfèrent à GMVA les compétences Gestion des zones d'activité économique et Tourisme, avec :

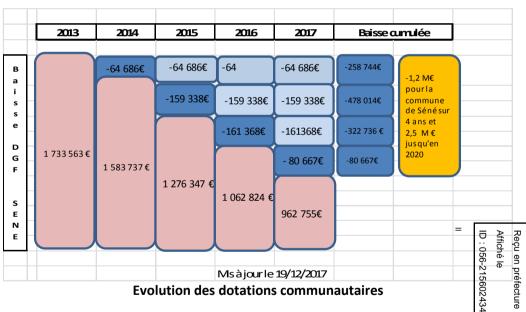
- une baisse de 75 000€ d'attribution de compensation pour Séné au titre de l'entretien de ses zones et de la provision pour investissement ;
- le transfert de la taxe de séjour, compensé pour partie par l'agglomération.

Par ailleurs, GMVA a validé son nouveau projet de territoire favorisant la mise en place d'une intercommunalité plus intégrée. Ceci se traduit par la redéfinition des critères d'attribution de la Dotation de solidarité communautaire et donc par la diminution d'ici à 2020 des montants versés aux collectivités, soit -3,3% de DSC pour Séné en 2018.

#### **EVOLUTION DE LA DGF DE SENE**

Situation de Séné	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant de la DGF	1733563€	1 583 737 €	1 258 937 €	1 062 864 €	962751€	936 024€	918886€
Minoration pacte de responsabilité		-64686€	-224 024€	-385392€	-466 059€	-466 059€	-466 059€

#### Baisse cumulée de la DGF mise à jour au 31/12/2017



E	Msàjourl	e 19/12/201	7		=	Envoyé en pré Reçu en pré Affiché le ID : 056-215
Evolution des	dotation	is comm	unautair	es		préfecture éfecture le 5602434-
	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018	9 09/02/2018 9 09/02/2018 9 09/02/2018 9 09/02/2018 9 09/02/2018
Attribution de compensation	571 448€	571 448€	571 448€	571 448€	532983€	08 -6,7% 0 2/3
Dotation de solidarité communautaire	340480€	340480€	340480€	370000€	357960€	201 18
Total Dotation communautaire budgétaire	911 928€	911 928€	911 928€	941 448€	890943€	8
Variations en valeur	-1€	0€	0€	29 520€	-50 505€	2
						4

# 3 - Des recettes fiscales garanties, au moins à court terme

Le ROB 2018 a été construit sur l'hypothèse de la non augmentation des taux de fiscalité.

Les recettes fiscales augmenteront essentiellement grâce à la revalorisation des bases fiscales par la loi de Finances 2018, indexée sur l'inflation : + 1 %. Quant aux bases physiques, elles auront peu de conséquence sur les recettes, avec une perspective d'intégration de 17 nouveaux logements seulement : soit + 8 900 € de recettes attendues.

Le ROB intègre par ailleurs la suppression de l'abattement général à la base appliqué sur la taxe d'habitation telle que votée en 2017. Ceci permettra de compenser la faible évolution des recettes physiques, soit environ + 110 000 € de recettes complémentaires.

Enfin, en 2018 la taxe d'habitation sera diminuée de 30% pour les 75% de sinagots répondant aux critères d'exonération. Cette perte de recettes sera compensée par un reversement de l'Etat.

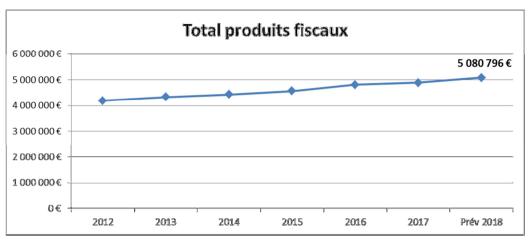
Pour mémoire, en 2017,

la répartition de la TH moyenne pour un ménage sinagot :

- part communale de TH 517 € contre 512 € en 2016
- part intercommunale de TH : 348 € contre 347 € en 2016

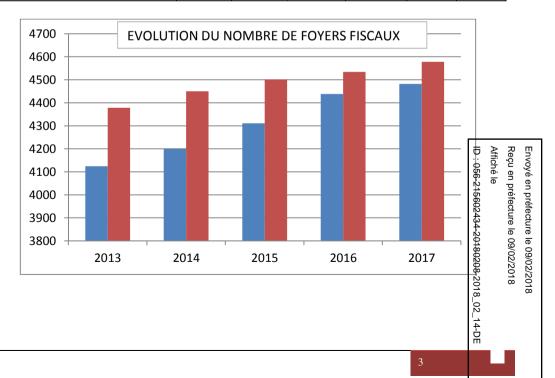
la répartition de la TF moyenne pour un ménage sinagot :

• part communale de TF: 556 € contre 552 € en 2016



## Evolution du nombre de foyers fiscaux

EVOLUTION DES NOIVBRES D'ARTICLES FISCAUX	2013	2014	2015	2016	2017	Ecart
Nombre de foyers TH	4124	4200	4311	4438	4482	0,99%
Nombre de proprietaire sTF	4378	4450	4501	4534	4578	0,97%
TOTAL	8502	8650	8812	8972	9060	0,98%
Ecart	146	148	162	160	88	



#### 4 - Des recettes autres:

En 2017, les produits des services ont baissé d'environ 11 865 € qui correspondent à la baisse de la refacturation d'agents communaux mis à disposition aux budgets annexes (effet année pleine de la mutation de 2 agents sur des budgets annexes).

La prévision pour 2018 devrait être relativement identique.

# Droits de mutations : une dynamique stabilisée

En 2017, les ventes immobilières ont atteint un niveau record. Le compte administratif présentera des droits de mutation perçus à hauteur de 454 248 €, soit une prévision de + 94 248 € par rapport au BP.

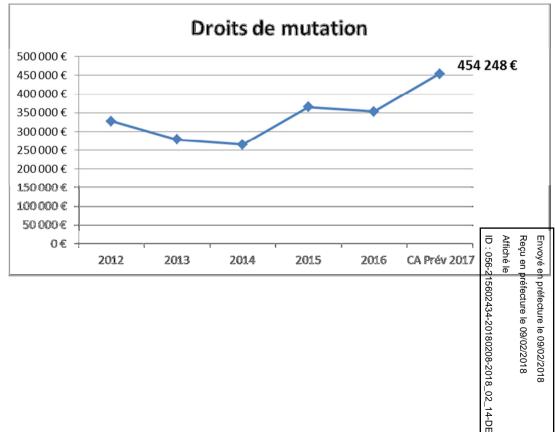
Cette recette étant aléatoire et dépendant des évolutions de l'économie générale, il est proposé de maintenir une prévision prudente en 2018.

#### Evolutions des autres recettes de gestion

	2012	2013	2014	2015	2016	CA Prév 2017
Produits des services	517 253€	563 559€	559 402€	608 789€	671061€	671635€
Produits de gestion	60000€	73 796€	61000€	63288€	84822€	83018€
Total Autres produits de fonct. courant	577 253€	637 355 €	620 402 €	672.077€	755 883 €	754653€
Variation en valeur	33 208€	60 102 €	-16953€	51675€	83806€	-1230€

#### Evolution des droits de mutation

	2012	2013	2014	CA 2015	CA 2016	CA Prév 2017
Droits de mutation	327 148€	278 822€	265 000€	365 490€	353 081€	454 248€
Variation en valeur	-98 804€	-48 326€	-13822€	100 490€	-12 409€	101 167€



# 5 - Synthèse de fonctionnement: une certaine stabilité qui permet un bon autofinancement

Depuis 2015, les recettes de la ville sont relativement stables grâce à la dynamique des recettes fiscales. L'année 2018 devrait présenter la même physionomie, liée notamment à la suppression de l'abattement général à la base.

Toutefois, ce résultat doit être apprécié au regard des dépenses de fonctionnement, qui augmentent « naturellement » malgré l'efficience des services.

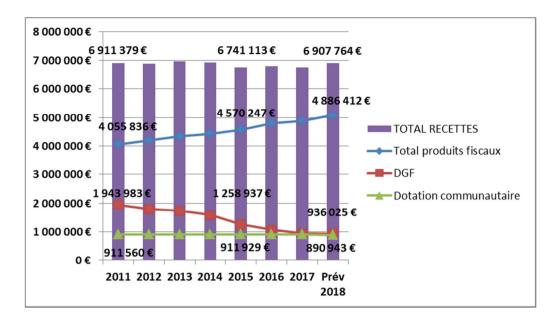
#### Attention:

Le compte administratif présentera un résultat exceptionnel par rapport à la situation réelle de l'exercice.

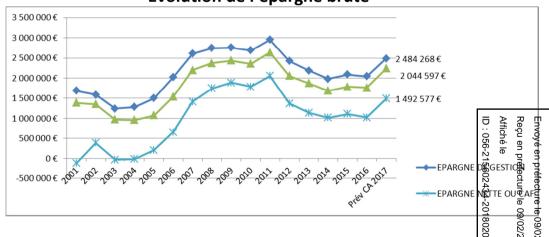
En effet, dans le cadre du travail de mise à jour de son inventaire (notamment l' « entrée » et la « sortie » des terres échangées lors du dernier remembrement), le résultat comptable a été supérieur aux attendus de plus de 187 000€.

Cette situation amplifie un très bon résultat réel de l'exercice 2017, qui, grâce aux droits de mutation et à la gestion globale de la ville, aurait été de toute manière supérieur de 130 000€ aux prévisions budgétaires.

## **Evolutions des recettes fiscales et des dotations**



# Evolution de l'épargne brute



#### Rappel:

Epargne de gestion : Recettes réelles de fonctionnement — (dépenses réelles de fonctionnement 02\_14-DE

intérêts de la dette)

Epargne brute : Epargne de gestion - intérêts de la dette

Epargne nette: Epargne brute – capital de la dette ou capacité d'autofinancement (CAF)

#### 6- Recettes d'investissement: un endettement maîtrisé

#### Evolution des principales recettes directes

Comme chaque année, l'évolution du FCTVA dépend des dépenses d'investissements réalisées l'année précédente. En 2018, elles seront en augmentation, au vu :

- de l'enveloppe de travaux réalisés en 2017 (2 millions d'€TTC),
- de la reprise par la ville des équipements réalisés dans le cadre de la tranche 1 de la ZAC Cœur de Poulfanc, pour un montant de 760 018,19 €TTC.

Pour mémoire, le taux de FCTVA est passé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à 16,404 % contre 15,761 % en 2014.

Par délibération du 29 septembre 2017, la taxe d'aménagement a été augmentée d'un point passant à 5 % en 2018. Cette recette devrait néanmoins être en nette diminution du fait de la fin de l'encaissement de la taxe pour les travaux de voirie autour de Quais de Séné.

#### La gestion et la structure de la dette

La municipalité maintient les principes qu'elle s'est fixée en début de mandat:

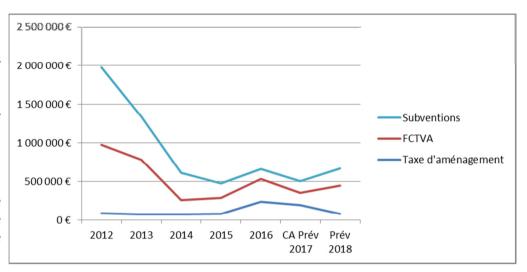
- Non dépassement de l'encours atteint en 2014 ;
- Recours à l'emprunt au plus juste.

En 2017, la ville a recouru à un emprunt de 750 000€, maintenant son niveau d'endettement en dessous des 10 millions d'€. Pour 2018, l'objectif est de limiter le recours à l'emprunt à environ 800 000€, soit le montant de remboursement annuel du capital.

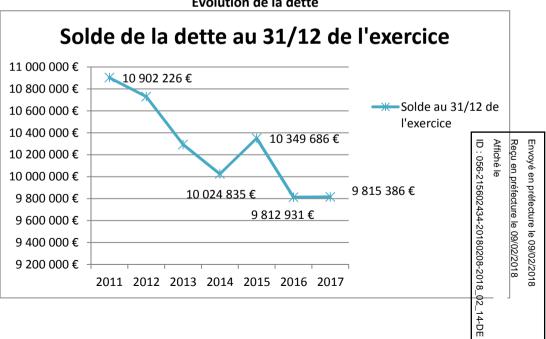
#### Evolution des recettes d'investissement directes

	2012	2013	2014	2015	2016	Prév 2017	Prév 2018
TLE/TA	85 559€	72811€	75000€	78041€	239 921,00	195 748,40	80 000,00
FCTVA	889 421 €	712 631 €	185 425€	212 376€	289 574,00	158 103,00	370 000,00
Subventions	974 980 €	553 590€	348501€	187058€	131.877€	148 779,00	220 000,00
TOTAL	1949960€	1339032€	608926€	477 475€	661 372€	502 630€	670000€

#### Evolution des recettes d'investissements



#### Evolution de la dette



Enfin, la municipalité réfléchit actuellement sur l'usage du CIS, voire à sa vente.

Par ailleurs, la collectivité poursuit sa réflexion active sur les propositions de désensibilisation de ses 2 prêts structurés, contractés auprès du Crédit Agricole en 2004 et auprès de la société SFIL (ex DEXIA) en décembre 2007.

Lors de la commission finances du 20 septembre 2017, la proposition présentée par la SFIL en juillet 2017 a été repoussée, au regard du niveau d'indemnité de remboursement anticipé. Une nouvelle proposition a été déposée en novembre En conclusion, la collectivité poursuit ses efforts pour garantir un résultat de dernier

fonctionnement suffisant permettant de disposer d'un autofinancement limitant le recours à l'emprunt.

Voir en annexe:

- 1. la classification des emprunts de la commune de SENE :
  - 14 contrats sont codifiés en A1 soit la plus sûre des situations,
  - 3 contrats sont sous surveillance, en particulier le prêt classé en E3
- 2. La courbe des échéances de remboursement
- 3. La courbe de l'encours de dette

Le compte administratif 2017 présentera un excédent de fonctionnement proche de 1 568 000€, soit 20% de plus que la prévision budgétaire.

#### Le patrimoine : une source de recettes

Dans le cadre de sa réflexion sur la gestion de son patrimoine, la collectivité a vendu en 2017 la maison Ruelle du Recteur.

Elle a entamé la même réflexion sur la maison située à Brouel Kerstang, en lien notamment avec le Conservatoire du littoral qui possède de nombreuses parcelles.

# **II - DES DEPENSES SOUS CONTROLE**

L'effort sur les dépenses a permis de contenir l'évolution des charges tout en intégrant de nouvelles actions. Cette maîtrise s'avère plus délicate s'agissant du budget du personnel largement soumis à des évolutions réglementaires.

# 1- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées dans un effort à poursuivre

	2013	2014	2015	2016	2017
Chap 011	1 913 642€	1 884 164€	1 868 875€	1 897 896€	1 910 159€
Variations	3,05%	-1,54%	-0,81%	+ 1,55%	+ 0,65%
Chap 012	3 739 479 €	3 946 160 €	4 073 537 €	4 102 097 €	4 273 585 €
Variations	4,16%	5,53%	3,23%	0,70 %	4,18 %
Evolutions	Centre		Rythmes de	Restauration	
011	culturel en		l'enfant en	scolaire en	
	année pleine		année pleine	année pleine	
Evolutions	Centre	Revalorisation	Rythmes de	Restauration	PPCR (cat C)
012	culturel Idem	des grilles	l'enfant Idem	Idem	Augmentation
		indiciaires		Augmentation	du point
				du point	d'indice
				d'indice	
				Reclassement	
				В	

Pour absorber les nouvelles orientations municipales depuis 4 ans sans augmenter de façon importante les charges à caractère général, les services ont agi de façon conséquente sur leurs dépenses (réorientations de projets, réduction du niveau de dépenses, mise en place de marchés, etc...).

Ainsi les objectifs fixés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2017 ont été dépenses et l'anticipation du GVT. atteints :

- La qualité des services a été maintenue ;
- Les charges de gestion courante ont été bien gérées par les services ;
- Le résultat de clôture de fonctionnement devrait atteindre 1 568 000€.

Au regard des évolutions tendancielles des dépenses de fonctionnement, les élus doivent réinterroger leurs orientations pour les 3 années à venir, afin :

- de prendre en compte les obligations réglementaires agissant sur les charges de personnel
- de faire face aux ralentissements des recettes
- et de limiter le recours à l'emprunt.

Pour 2018, l'objectif à atteindre sur les charges de gestion courante est de -2%, hors inflation.

Concernant les charges de personnel, l'année 2017 a été marquée par l'organisation des élections, la mise en place du protocole d'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) qui voit la réorganisation des carrières et une refonte des grilles indiciaires avec l'instauration du transfert primes/points, la refonte et la revalorisation des grilles indiciaires. Cette année encore la ville a eu à gérer de nombreuses absences, qui ont été toutes ou parties remplacées.

Ce PPCR est gelé pour 2018, dans l'attente de nouvelles orientations gouvernementales.

Par ailleurs, L'année 2018 verra:

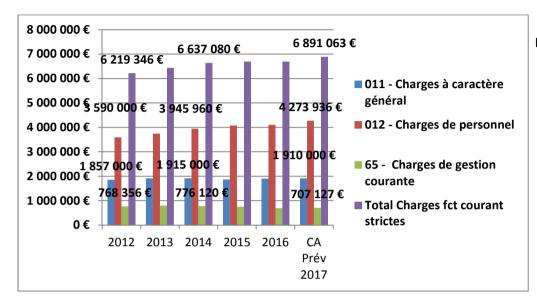
- La mise en œuvre du recensement entre le 18 janvier et le 17 février, avec le recrutement de 22 agents recenseurs, pris en charge pour partie par l'Etat;
- La traduction budgétaire du maintien ou non de l'organisation actuelle des rythmes de l'enfant
- La mise en œuvre du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

L'hypothèse retenue pour 2018 est bien entendu un fonctionnement à experit gent complet et constant, ce qui induit automatiquement une augmentation dépenses et l'anticipation du GVT.

Soit un total de + 94 000 € à effectif constant.

602434-20180208-2018\_02\_14-DE

#### **EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT**



# 2 - Une large place à l'initiative citoyenne et associative

La municipalité s'est fixée pour objectif de garantir la qualité des services proposés à la population sinagote, tant pour les services obligatoires que pour les services facultatifs.

Mais face aux nécessaires changements de mode de vie, de consommation, de comportement, il est certainement nécessaire de poursuivre la réflexion engagée avec les habitants depuis 2008 sur leur implication au service du collectif.

Aujourd'hui, le bénévolat a une place prépondérante dans l'animation du territoire sinagot. Il a aussi une place prépondérante dans le cadre des actions d'accompagnement social, à destination des enfants, des personnes âgées.

La participation des citoyens à la vie de la collectivité est un mouvement qu'il faut renouveler continuellement. Rien n'est acquis. Les leviers sont à disposition dans toutes les actions déjà existantes :

• Dans le secteur social, culturel, sportif et associatif en premier lieu;

• Mais aussi dans le secteur technique : ouvrons nos bâtiments, nos espaces publics aux chantiers citoyens.

#### Les grands axes d'action pour 2018 :

- Le CCAS sera au cœur de l'écriture de son projet de Maison des habitants, en partenariat avec les habitants et les associations de la ville ;
- Il devra aussi finaliser l'écriture du projet social des nouveaux logements du purgatoire ;
- La culture sort des murs de Grain de Sel avec un nouveau projet "Livres à vélo". Pour rencontrer les habitants sur leur lieu de vie, constituer un fonds documentaire participatif et agir pour le bien être-ensemble et la culture partagée.
- La maison du port commencera à sortir de terre : il s'agira donc de rentrer dans le détail de son fonctionnement ;
- La 2<sup>nde</sup> édition du festival de la jeunesse sera organisée;
- La municipalité continuera de travailler avec Theix-Noyalo et la Trinité Surzur sur l'intégration des circuits courts dans la gestion de la restauration scolaire;
- La poursuite des réflexions sur le niveau d'attribution des subventions, en lien avec les associations.

Enfin, la collectivité accompagnement le mouvement de transfert de compétences à Golfe du Morbihan Vannes agglomération.

En 2017, le budget de fonctionnement a vu le départ des dépenses liées à la promotion du tourisme. Les services ont préparé le transfert des zones d'activité économique.

En 2018, plusieurs compétences facultatives seront étudiées : la gestion des en x de paignades, la gestion du Conservatoire à rayonnement départemental et des de musique municipales. L'agglomération devra par ailleurs définir sa politique communautaire en matière de politique commerciale et de voirie.

# 3 - La poursuite des investissements d'avenir

En 2017, l'enveloppe d'investissement était de **2,5 M €,** pour un niveau de réal sati de dépenses à hauteur de **2,04 M €.** 

Envoyé en préfecture le 09/02/2018

Des projets ne sont toujours pas totalement finalisés :

- La finalisation de la piste cyclable au Morboul, la réfection de la digue ;
- Le réaménagement de la rue du versa et du chemin du petit versa
- La finalisation de la rue de la mare
- Etc...

Parallèlement, la collectivité continue de travailler à l'optimisation de ses recettes d'investissement, via des demandes de subvention réalisées auprès du Département du Morbihan, de GMVA ou du Pays de Vannes entre autres.

En 2018, les prévisions d'investissement sont de 2,65 Millions d'Euros, avec une hypothèse de réalisation comprise entre 2,2 M d'€ et 2,4 M d'€, soit un taux de réalisation aux alentours de 90 %.

Les principaux axes d'investissement seront :

- La poursuite des aménagements de voiries et espaces publics structurants pour la collectivité :
  - Cœur du POULFANC : aménagement d'entrée de ville de la Route de Nantes,
  - o Construction de la Maison du port,
  - o Réhabilitation de sections de la voirie sur la Presqu'île,
  - Aménagement d'un nouveau tronçon de piste cyclable Route de l'hippodrome,
- Des travaux sur les bâtiments avec 3 axes forts :
  - La poursuite des travaux d'accessibilité et des travaux d'économies d'énergie sur l'ensemble des bâtiments
  - La réfection de la salle des Fêtes
  - La conduite des études pour la présentation de différents scenarii de réhabilitation du complexe sportif Le Derf

Des arbitrages devront encore être réalisés pour prioriser les actions, au vu de la capacité financière de la ville.

Affiché le ID : 056-215602434-20180208-2018\_02\_14-DE

#### Le Plan Pluriannuel d'investissement

# Conditions pour générer un autofinancement stable – Hypothèses retenues pour 2017 :

- Un objectif d'évolution des charges de fonctionnement limitée à + 1% / an
- Augmentation limitée des bases physiques de 2018 à 2020 ;
- Un refinancement en 2019 du déficit d'investissement pris en charge aujourd'hui avec la trésorerie des budgets annexes.

Attention : la Trésorerie a interpelé la ville en décembre 2017, sur les possibilités juridiques de maintenir le dispositif des budgets annexes pour la gestion des services de l'Eau et de l'assainissement.

Si ce dispositif devait être remplacé par la mise en œuvre d'une régie autonome, la ville serait privée (en anticipation du transfert de ces compétences à l'agglomération) d'une trésorerie conséquente.

Rappelons que ces budgets annexes ont été mis en place avec l'aval de la Trésorerie.

# Les Aléas pouvant perturber la projection financière :

- Le niveau réel des nouvelles constructions de logements : en baisse en 2018
- L'évolution des taux d'intérêts sur les emprunts structurés,
- L'évolution des droits de mutations,
- Les recettes d'éventuelles cessions de patrimoine bâti.

Ces éléments seront actualisés chaque année.

Reçu en préfecture le 09/02/2018 Affiché le ID : 056-215602434-20180208-2018\_02\_14-DE

Envoyé en préfecture le 09/02/2018

Affiché le

Attention : certains chiffres seront à réactualiser au regard de la clôture de l'ex<mark>ercies et இனு மனுக்கு அடுக்கு அடு</mark> <sub>DE</sub> cours du mois.

SIIVI	JLATION DUPR	OGRAIVIVE PLU	IRIANNUEL D'IN	MESTISSEMENT	ENGAGE			
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	2017	2017 CA PREV	2018	2019	2020
	Program	me d'investisse	ment engagé					
AIVENAGEIVENTS STRUCTURANTS								
Aménagement Coeur du Poulfanc	0€	666 000€	666000€	750 000€	750000€	780000€	780000€	600000€
Etude ZAD Cœur de Poulfanc II				40 0000€	45 656€			
Acquisition foncière venelle pietonne Rue du verger						25000€	25000€	
Aménagement vennelle Rue du verger							40 0000€	
Modification du PLU						10000€		
participation création logements sociaux				36000€		35 500€		
ZAC Kergrippe - phase 3	150000€	150000€	60000€					
Voirie de Montsarrac	170 0000€	742 380€	7705€					
Voirie Rue du Poulfanc	740 000€	266 040 €	0€					
Voirie rue du versa				285 000€	11 455€	255 000€		
Voirie Chemin du petit versa						175 000€		
Voirie rue de Cariel				10000€		7896€		250 000 €
Voirie Rue Cousteau/Rue de la Mare		0€	120 685€	322 800€		117 300€		
Aménagement piste cyclable et voirie morboul				250 000€	175 555€	68300€		
Digue du morboul			11.807€	50 000€	34389€	22.500€		
Aménagement parking Ty kélou et alentours							25 000€	
Aménagement voirie Bézidel rue des spatules							60000€	
Aménagement voirie Maison du Port							60000€	
Maison des habitants							300000€	200 000€
Panneaux électroniques au Poulfanc							25000€	10000€
Voirie Presqu'île						150000€		
AGRICULTURE ECONOMIE						250 000 0		
Mobilier urbain et RIS centre bourg				23 0000€	27 083 €	10000€		
VIE ASSOCIATIVE/PATRIMOINE				2 000 0	2, 663 6	20 000 0		
Vestiaire Le Derf	78000€	395 045€	280 567 €		12.830€			
Mur d'escalade			12 534€	120 0000€	129 245€			
Maison du port à Port-Anna				50 000€	16095€	270000€	310000€	40 000€
Participation observatoires et cheminement réserve					40 000€			
Piste cyclable à la réserve					٠.٠٠٠	3000€	50000€	
Piste cyclabe jonction à Cano						90000€	2000	
Sentiers patrimoniaux				10000€	2.493.€	13000€	13000€	
Acquisition foncière aménagement quartier Kérarden				10 000 0	2-33 0	5000€	5000	
Chemin de randonnée			12813€			3000		
FAMILLE /JEUNESSE			22.02.0					
Portail Famille				25 000€	29844€			
Equipement jeunesse Parcours sportif				2 300 0	200		60000€	
ACCESSIBILITE							ww.c	
Accessibilité bâtiments (dont tvx en régie)			87 179€	80000€	63522€	20000€	80000€	80000€
Mise en sécurité des écoles			87 173 €	au	1790€	20000	a wwe	auwe
Accessilibité Arrêt de bus			27 936€	80000€	48069€	25000€		
ENTRETIEN PATRIMOINE			27 330 0	<u> </u>	-5000 4	2000		
Entretien des équipements et bâtiments sportifs				145 000€	89 282 €	100000€	100000€	500000€
				1-50000	W 202 C		100 000 0	300 000 0
Réfection chauffage salle des fêtes						180 000€		
Entretien batiments institutionnels et associatifs				27 000€	5 357€			
Chauffage CIS					35 820€			
Transition énergétiques (véhicules élec )				25 500€	45 538€			
Photovoltaïque sur le toit CTIVI					5412€			
Edairage public			18 250€	20000€		20000€	20000€	20 0000€
Autre voirie						150000€		
Deconstruction partielle ancien restaurant "la Case"				30 0000€	37 619€			
Rénovation espaces vert et cimetière						20000€		
Réfection voirie			81 820€	50000€	58405€	50000€	50000€	50000€
Opérations divers dont équip des services	727 415€	250000€	86480€	70000€		50000€	70000€	70000€
Reste à réaliser	727 414€		153 213 €	51 100€	103 237€			
TOTAL	2.442.829€		1 706 019€	2 550 400€		2652496€	2068000€	1820000€
B-MONTANT TOTAL	2 442 829€	2808946€	1706019€	2 550 400€	2 040 227€	2.652.496€	2384000€	1820000€

# **BUDGETS ANNEXES**

Ces différents budgets se présentent sans difficultés particulières.

#### A – Budgets des Assainissements et de l'Eau

Dans le cadre de la mise en application de la Loi NOTRe, GMVA a lancé son étude pour la reprise des compétences Eau et Assainissements (AC et ANC) d'ici au 1er janvier 2020.

#### Budget des assainissements :

Le budget 2016 a réalisé un fort excédent d'exercice de + 272 300€.

Une erreur matérielle dans le rattachement semestriel des redevances a faussé le résultat d'environ 65 000 €. Ce mécanisme a un effet négatif sur l'exercice 2017. Le coût du traitement des eaux usées par la ville de Vannes a progressé de 35 % avec la mise en place de la nouvelle convention. La section de fonctionnement va être déficitaire de -62 816 €. Au regard de l'excédent reporté des années antérieures, le résultat cumulé sera de + 87 184 €.

En termes d'investissement, la ville a réalisé 184 833 € de travaux en 2017.

En 2018, le plan pluriannuel de travaux se poursuivra avec :

- la finalisation du schéma directeur d'assainissement qui donnera une visibilité des travaux à réaliser pour les 10 prochaines années ;
- des travaux de réhabilitation rue du Versa et chemin du petit Versa ;
- des travaux prévus sur le poste de relèvement du Purgatoire, (télésurveillance du réseau)
- des travaux sur le Pont Lisse :
- des travaux permettant de renvoyer les effluents des habitations de Limur sur la station du Prat : modification du poste de refoulement actuel et mise en place d'un nouveau réseau pour un montant estimé à 250 000€. Les travaux seront menés en concertation avec ceux de la ville de Vannes, pour soulager la station de Tohannic.

Une participation pour les travaux réalisés dans le cadre de la tranche 1 de Cœur de Poulfanc sera reversée au budget principal.

#### **Budget Eau**

Comme en 2016, le budget Eau a de nouveau été marqué par une faible pluviométrie, qui a généré une augmentation des achats d'eau auprès du Syndicat d'eau de la Vilaine.

L'exercice devrait donc se clôturer avec un excédent de la section de fonctionnement de +107 598€, soit un résultat cumulé de +183 156€.

En termes d'investissement, la ville a réalisé 61 259€ de travaux, notamment au Badel et Rue de la Mare.

En 2018, le plan d'investissement prévoit :

- une intervention sur les puits de Kerhon pour répondre à la demande l'ARS en terme de mise aux normes de sécurité;
- des travaux Route du Prato:
- la prise en compte de l'étude de sectorisation du réseau.

#### B – Bilan 2017 Budget Mouillages

Les recettes de gestion des mouillages continuent d'augmenter, au regard de la gestion mise en œuvre sur le plan d'eau.

Le résultat d'exploitation de - 8 472€ est lié principalement à la diminution de vente de matériel induite par la municipalisation des corps morts.

L'excédent cumulé de la section de fonctionnement est de 74 031€.

La commune est toujours en attente du renouvellement par la Préfectue Morbihan de son AOT.

En investissement, la commune poursuit le rachat des mouillages qui se libèrent Ceci

implique l'achat de matériel pour le renouvellement des corps morts.

# C - Budget 2017 des Affaires maritimes

A la demande de la trésorerie, le budget annexe a du en 2017 procéde régularisation des amortissements de l'aménagement des terrains misses dispositions des entreprises nautiques en 2011.

Ceci a pour conséquence un déficit de la section de fonctionnement (-16 107€) et En termes d'investissement, la réhabilitation des platelages a démarré. Elle prendra parallèlement un excédent d'investissement plus conséquent (+26 359€).

fin en 2018, exercice sur lequel seront versées les subventions afférentes du FEDE. La réserve percevra par ailleurs, au titre de ces travaux du FCTVA.

Par ailleurs, le non respect des engagements pris par la société des Bateaux bus du Golfe quant à l'achat de carburant fragilise le budget. Des discussions sont actuellement en cours, pour mieux appréhender l'avenir.

Notons l'augmentation constante des recettes liées à la gestion des mouillages dans le Port.

En investissement, le service a acquis un véhicule utilitaire électrique.

#### D – Budget des Ports de Séné

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les budgets Mouillage et Affaire maritime fusionnent au sein du budget des Ports de Séné.

La ville conserve une analytique financière pour identifier la gestion de la concession de Port Anna, à la demande de la Région, institution concédante.

Pour 2018, les orientations restent identiques.

La ville poursuit en terme d'investissement ses réflexions pour l'aménagement de Barrarach en lien avec la Région, compétente en matière de transport maritime.

Par ailleurs, le département sollicite le transfert de la gestion des cales de Montsarrac, Langle et du Badel, avec la prise en charge de travaux de réfection préalables.

### D - Budget Réserve naturelle

Le budget 2017 traduit deux mouvements :

- Une baisse de la fréquentation liée à la météo ;
- L'augmentation des charges de personnel, avec notamment un congé maternité et un congé paternité.

Ceci se traduit par un excédent de fonctionnement de + 4 884€.

# **Annexes**

En matière de fonctionnement, les principes de construction budgétaires affichés en 2015 sont maintenus :

- La préservation de l'emploi et une recherche constante de l'efficience des organisations ;
- L'engagement de tous les services dans la recherche d'économie, afin que les dépenses globales de fonctionnement n'augmentent pas ;
- Le maintien du principe de solidarité comme fondement des actions et des politiques tarifaires ;
- La poursuite du travail sur les économies d'énergie ;
- Le dialogue permanent avec les associations et les partenaires de la collectivité autour des questions financières ;
- Le maintien d'un niveau d'autofinancement correct nécessaire aux dépenses à venir d'investissement.

# 1 - Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	Prév 2018	Ecart
Dotation forfaitaire	1 108 134€	937 144€	757 905 €	666766€	660 430€	-0,95%
dont Dotation forfaitaire nette	1 139 755€	1 127 105€	937 144€	666766€	660430€	-0,95%
DBase + DSolidarité + Dpéréqnatio (effet popul 2016	925 769€	937 144€	5006€	4 141 €	4818€	16,35%
earêtement		-11 186€	-22.877€	-14613€	-11 155€	-23,66%
Garantie	213 986€	201 147€				
dont Dotation de compensation	33 065€	33065€				
Dont minoration Pacte de Responsabilité	-64 686€	-159 338€	-161 368€	-80667€	0€	
+ Dot° d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	474 108€	321.793€	304 959 €	295 985€	275 595€	-6,89%
dont Dotation de solidarité urbaine	133 503 €	0€				
dont Dotation de solidarité rurale	92821€	98 787 €	104 254€	115 350€	113 023€	
dont Dotation nationale de péréquation	247 784 €	223 006€	200705€	180635€	162 572€	
Total DGF	1582242€	1258937€	1062864€	962751€	936 025€	-2,78%
Variations en valeur	-151 321 €	-323 305 €	-196073€	-100 113€	-26726€	

# 2 – Evolution de la fiscalité

	2014	2015	2016	2017	2018 Estimation	Evolutions nominales 2018/2017
Taxe d'habitation						
Base nominale	14 229 416€	14822618€	16 334 851 €	16 655 799€	16955603€	1,80%
Taux	13,83%	13,83%	13,83%	13,83%	13,83%	0,00%
sous-total produits	1967928€	2049968€	2 264 067€	2 303 497€	2 466 131 €	7,06%
Taxe sur le foncier bâti			214099€	39 430€	162 634€	ecart
Base nominale	10 855 005 €	11 128 623€	11 232 795€	11 420 668€	11 626 240€	1,80%
Taux	22,30%	22,30%	22,30%	22,30%	22,30%	0,00%
sous-total produits	2 420 666 €	2 481 683 €	2 504 913 €	2 546 809€	2 575 135€	1,11%
Taxe sur le foncier non bâti			23 230€	41.896€	28326€	
Base nominale	71 306€	69116€	69 387€	77503€	78278€	1,00%
Taux	50,50%	50,50%	50,50%	50,50%	50,50%	0,00%
sous-total produits	36010€	34904€	36 582€	39 139€	39 530€	1,00%
			1678€	2557€	391€	ecart
TOTAL PRODUITS	4 424 604 €	4 566 555 €	4805562€	4 889 445 €	5 080 796€	3,91%
Variation en valeur	95031€	141 951 €	239007€	83883€	191 351 €	ecart

# 3 – L'EVOLUTION DE LA DETTE

Légende :

De bas en haut : les différents types d'emprunt du moins structuré (A) au plus structuré (F).

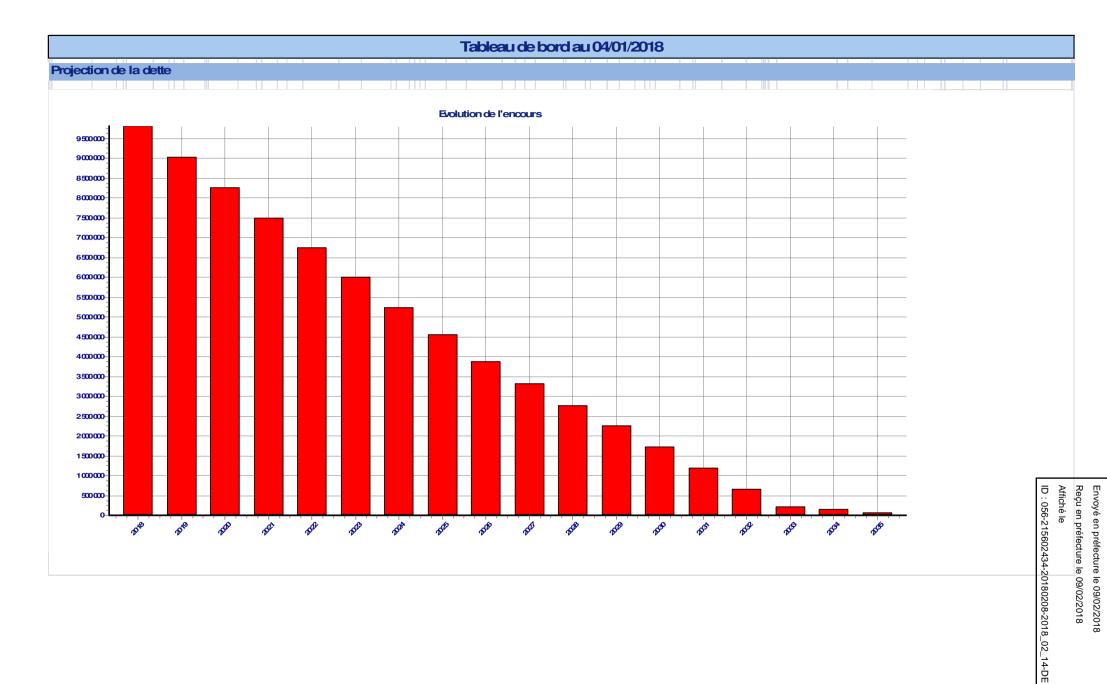
De gauche à droite : les différents types d'indice utilisé dans les formules de calcul d'emprunt, du plus « stable » (1) au moins « stable » (6).

ID: 056-215602434-20180208-2018\_02\_14-DE

# Tableau de bord au 04/01/2018

# Répartition charte Gissler Avant Couverture

		1 - Indices en euros	2-Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	3 - Ecarts d'indices zone euro	4-Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euroo	5-Ecarts d'indices hors zone euro	6- Autres indi	ces
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux	Nombre de Produits	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
variable ou inversement. Echange de	%de l'encours	56,88%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Encours Début	5 583 122,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de Produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
B-Barrière simple. Pas d'effet de levier	%de l'encours	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de Produits	and the second of the second o		0,00				
C-Option d'échange (swaption)	%de l'encours	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de Produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
D- Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	%de l'encours	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de Produits	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	Reçu Affich
E- Multiplicateur jusqu'à 5	%de l'encours	18,34%	6,43%	18,34%	0,00%	0,00%	<b>0,00%</b>	en pré è le
	Encours Début	1 800 342,37	631 578,00	1 800 342,37	0,00	0,00	<b>0,00</b>	éfecture
	Nombre de Produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	
F- Autres types de structure	%de l'encours	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>0,00%</b>	02/20
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18
							02	



# 6 – Ratios

RATIOS		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CAC(coefficient d'autofinancement											
courant)	charges réelles de										
un ratio >1 signifie que la collectivité ne	fonctionnement+annuité	0.79	0.76	0.70	0,76	0.84	0.87	0.88	0.88	0.88	0.84
parvient pas à dégager un	en capital/produits réels	0,73	0,70	0,70	0,76	0,04	0,67	0,00	0,00	0,00	0,04
autofinancement suffisant pour couvrir le	de fonctionnement										
remboursement de la dette											
FIGID (ratio de rigidité des charges											
structurelles)	_										
mesure le degré de contrainte lié à	charges de										
l'importance des charges difficilement	personnel+contingents										
compressibles	et participations+charges	0,46	0,44	0,46	0,44	0,48	0,49	0,51	0,53	0,53	0,52
au delà de 0,5, la collectivité ne dispose	d'intérêts/produits réels										
pas de la faculté de réduire	de fonctionnement										
significativement ses charges de											
fonctionnement											
CMPF(coefficient de mobilisation du											
potentiel fiscal)											
compte tenu de l'incidence de la	produit des 4 taxes										
référence sans strate, on peut considérer	(commune	0,88	0,88	0,84	0,84	0,69	0,75	0,73	0,74	0,75	0,73
qu'un coefficient > 0,8 indique une	+CAPV)/potentiel fiscal										
possibilité réduite de recourir à une											
augmentation de fiscalité											
SUFEND1 (ratio mesurant le poids de											
l'endettement )											
il traduit le nombre d'années de produits	encours total de la dette										
de fonctionnement qui seraient	au 31/12/produits réels	1.41	1.26	1.13	1,25	1,23	1.17	1,15	1.18	1,12	1,04
nécessaires au remboursement de la	de fonctionnement	-,	-,	.,	-,	-,	-,	.,	.,	-,	-,
dette, s'ils y étaient totalement consacrés											
au delà de 1,5, l'endettement est jugé											
élevé											
SUFEND2 (ratio mesurant la capacité de											
remboursement)											
il traduit le nombre d'années CAF qui	1										
serait nécessaire au remboursement de											
la dette si elles y étaient consacrées.											
Au-delà de 10, la capacité de	encours total de la dette	400	4 40	400	440	E G	5,46	E OE	6.04	E	4,38
remboursement est faible.	au 31/12/CAF brut	4,03	4,13	4,02	4,12	5,6	<b>5,46</b>	5,95	0,04	5,5	4,38
Ce ratio peut être rapproché de la durée											
moyenne de l'encours de la dette. si cette											
dernière est supérieure, la capacité de											
remboursement peut être jugée											
insuffisante											